MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ALPHABÉTISATION

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE Union - Discipline - Travail

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

DÉCISION Nº ¢ / 0 0 5 8 O/MENA/DRH/SDPAA du 1 6 AOUT. 2024

portant affectation d'IINSPECTEURS À L'EXTRA SCOLAIRE option VIE SCOLAIRE

LE DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES

- Vu la constitution ;
- Vu 🛮 la loi nº95-696 du 07 septembre 1995 relative à l'enseignement telle que modifiée par la loi nº2015-635 du 17 septembre 2015 ;
- Vu la loi nº2014-451 du 05 août 2014 portant orientation de l'organisation générale de l'Administration Territoriale ;
- Vu la loi nº2023-892 du 23 novembre 2023 portant Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu le décret nº93-607 du 02 juillet 1993 portant modalités communes d'application du Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu le décret nº93-609 du 02 juillet 1993 portant modalités particulières d'application du Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu le décret nº98-740 du 22 décembre 1998 fixant les grades minima d'accès à certaines fonctions de l'État ;
- Vu le décret nº2011-290 du 12 octobre 2011 portant institution du poste de Directeur des Ressources Humaines dans tous les ministères ;
- Vu le décret nº2015-432 du 10 juin 2015 portant classification des grades et emplois dans l'Administration de l'État et dans les Établissements Publics Nationaux ;
- Vu le décret nº2021-456 du 08 septembre 2021 portant organisation du Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation ;
- Vu 🛮 le décret nº2023-813 du 16 octobre 2023 portant nomination du Premier Ministre, Chef du gouvernement ;
- Vu le décret nº2023-814 du 17 octobre 2023 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu 🛮 le décret nº2023-820 du 25 octobre 2023 portant attributions des Membres du Gouvernement ;
- Vu l'arrêté nº0028/MEN/CAB du 28 février 2001 portant attributions, organisation et fonctionnement de la Direction des Ressources Humaines ;

considérant les nécessités de service,

DÉCIDE

Article 1: Les INSPECTEURS À L'EXTRA SCOLAIRE option VIE SCOLAIRE issus du concours professionnel, mis à la disposition du Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation par le Ministère de la Fonction Publique, sont affectés en qualité de Personnels Administratifs conformément aux tableau ci-dessous :

Nº	MATRICULE	NOM ET PRÉNOM(S)	DIRECTION/DRENA D'ACCUEIL	STRUCTURE D'ACCUEIL
1	238414X	ABOYA KOUAME	BDUAKE I	DRENA BOUAKE 1
2	249289V	AGBADOU NEE DJIGO LEDNTINE	ABIDJAN 2	DRENA ABIDJAN 2
3	238424Z	AKA KOUAKOU MARCEL	DABOU	DRENA DABOU
4	241971G	ANOMA AMEY MAIXENT LIE	DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE	DVS
5	208323N	BOMOUAN ECRESSIN FIRMIN	GRAND-BASSAM	DRENA GRAND-BASSAM
6	201308Z	COULIBALY NEE SEKONGO SARKE	FERKESSEDOUGOU	DRENA FERKESSEDOUGOU
7	200989P	EDI N'GBESSO	AGBOVILLE	DRENA AGBOVILLE
8	201379X	GNALI NEE KOME GOH NICOLE	ABIDJAN 2	DRENA ABIDJAN 2
9	2371880	GOUE NEE AKOUA DAPA	DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE	ZVO

Nº	MATRICULE	NOM ET PRÉNOM(S)	DIRECTION/DRENA D'ACCUEIL	STRUCTURE D'ACCUEIL
10	259415D	JACQUEMET NEE ZADI BLANDINE IREINE FRANCE	ABIDJAN 1	DRENA ABIDJAN I
11	237641H	KAMIN BLEU ANATOLE	DANANE	DRENA DANANE
12	241952D	KASSI KADIO DAMAS	ABOISSO	DRENA ABOISSO
13	249357Y	KIE BI ZROHI MARCELIN	DIRECTION DE L'ALPHABETISATION DES ADULTES DES JEUNES ET DES ENFANTS	DAAJE
14	230069L	KOBENA ABOU PATRICE	BONDOUKOU	LYCEE MODERNE DE GOUMERE
15	237896J	KOFFI KOUADIO	DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE	DVS
16	248156N	KOFFI NEE NIAMKE AKOUBA LEA	YAMOUSSOUKRO	DRENA YAMOUSSOUKRO
17	201130A	KOME MARC PHILIAS	AGBOVILLE	DRENA AGBOVILLE
18	237343E	KONAN BROU	YAMOUSSOUKRO	LYCEE MODERNE I TOUMODI
19	2388152	KONAN N'GUESSAN AUGUSTIN	DALOA	DRENA DALDA
20	233996J	KOUAHO NEE YDH CELESTINE	MAN	DRENA MAN
21	238863H	KOUASSI COMOE	BOUAKE 2	DRENA BOUAKE 2
22	242194X	OUANTCHI ALLEBE PHILIPPE	TIASSALE	DRENA TIASSALE
23	238325D	SANDGD NAMINATA	KORHOGO	DRENA KORHOGO
24	238497T	SIDIKI BELLA	BOUAKE 2	DRENA BOUAKE 2
25	230974C	SOUMAHORO MORIBA	BOUNDIALI	DRENA BOUNDIALI

Article 2 : La présente décision, qui prend effet à compter de sa date de signature et abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

AM	п	IA	TI	п	М	C	
AIV		ш		ш	и	•	•

MENA / CAB 1
DRH 1
IGENA 1
DRENA 1
INTÉRESSÉ(E) 1
CHRONO 1

Le Directeur DUATTARA Drissa